



# 2015

## Régate / Avis De Course

*La FIVE ELEMENTS' CUP est une rencontre sportive alliant courses de voilier en mer et épreuves d'escalade en extérieur*

-:-:-:-:-

Le Club Nautique de Port-Miou (CNPM) est comité de course et aide à la réalisation de la régates.

-:-:-:-:-

### 1°/ Dates de l'événement

Les courses auront lieu du vendredi 8 au dimanche 10 mai 2015 entre Marseille et Cassis. Les bateaux feront escale le vendredi 8 mai à Port-Miou et le samedi 9 mai au port de Cassis.

### 2°/ Règlement

L'épreuve est régie par les textes suivants :

- Les règles telles que définies dans les **Règles de Courses à la Voile 2013-2016** de la Fédération Française de Voile ;
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile (FFV) ;
- Les règles de jauge **OSIRIS HABITABLE** (anciennement HN) ;
- La partie B, section II, du **RIPAM** quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV. Sécurité et équipement : Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la navigation côtière (moins de 6 milles) ;
- Le présent avis de course ;
- Les instructions de course.

Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente.

### **3° / Admissibilité et inscription**

Les concurrents devront remplir les conditions d'admissibilité de l'**Annexe 2 des règles de l'ISAF** (code d'admissibilité).

Les concurrents devront avoir une **Assurance pour le bateau** responsabilité civile valable pour les régates.

Toute personne de nationalité Française, amenée à naviguer, devra détenir une **Licence de la Fédération Française de Voile** valide pour la durée de la course. L'organisation proposera aux non détenteurs de souscrire une licence temporaire ou annuelle lors de l'inscription. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile sera demandé au moment de l'inscription (Validité de moins de 3 mois).

Pour les équipiers Etrangers, il sera demandé soit : de présenter une licence valide du pays d'origine, soit de présenter une attestation d'assurance responsabilité civile avec protection de la personne soit enfin de prendre une formule de licence Française.

La participation à la FIVE ELEMENTS' CUP est ouverte à tout **Voilier monocoque habitable supérieur ou égal à 6.50 m**, possédant un certificat de jauge **Osiris Habitable** en cours de validité (sans ce certificat à jour, le rating sera évalué à partir des tables 2014 ; aucune réclamation du skipper sur cette évaluation ne sera recevable) et conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par l'administration maritime. Un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau (A défaut, signe distinctif).

Le nombre de places au port est limité : admissions en fonction de la date d'inscription.

La finalisation des inscriptions se fera à partir du jeudi 7 mai 2015 à la **Base nautique du Roucas Blanc** et comportera :

- La fiche d'inscription signée valant acceptation des règles régissant l'épreuve ;
- Le certificat de jauge Osiris Habitable du bateau valable pour l'année 2015 ;
- La liste d'équipage complète ;
- Les licences de voile de l'équipage, portant le cachet médical et la signature du licencié ;
- L'attestation d'assurance du bateau.

Les demandes d'inscription devront parvenir à l'organisation de la FIVE Element's Cup à l'adresse suivante :

Association Bleu Roy, 21 anse de Malmousque, 13007 Marseille

[www.lafive.fr](http://www.lafive.fr)

Email : [equipe@lafive.fr](mailto:equipe@lafive.fr)

### **4° / Droits à payer**

Le montant des frais d'inscription à la régata est compris dans le montant des droits d'inscription à l'événement FIVE Elements' Cup.

## **5°/ Publicité**

L'épreuve est régie selon l'article 20 du règlement ISAF (règle 80 des RCV) tel que modifié par le règlement de publicité de la FFV.

Tout bateau arborant une publicité sur son bateau devra détenir une carte d'autorisation de port de publicité, ou une autorisation ponctuelle, délivrée par la FFV.

En application du règlement de publicité de la FFVoile, une signalétique sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant la FIVE Elements' Cup.

Cette signalétique sera rendue à l'organisation à l'issue de l'événement.

## **6°/ Instructions de courses**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## **7°/ Amarrage**

Les bateaux sont accueillis à partir du mercredi 6 mai en fin de journée dans les 3 sites mis à disposition durant la FIVE :

- Base Nautique du Roucas Blanc,
- Port Miou
- Port de Cassis

Les bateaux seront sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper.

Renseignements sur l'emplacement à la Base Nautique du Roucas Blanc ; prendre contact au plus tard 48 heures avant votre arrivée au 06 25 67 91 59 ou par e-mail [equipe@lafive.fr](mailto:equipe@lafive.fr)

## **8°/ Décision de courir**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **9°/ Droit à l'image**

La FIVE Elements' Cup sera couverte par une équipe de photographes et caméramans. Les images prises par cette équipe pendant les 3 jours de la FIVE seront libres de droit. Les organisateurs pourront utiliser les images à des fins promotionnelles de présentation de l'événement.

## **10°/ Informations complémentaires**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Association Bleu Roy, structure organisatrice de la FIVE Elements' Cup  
[equipe@lafive.fr](mailto:equipe@lafive.fr)  
06 25 67 91 59